



12 rue Michel-Ange
75016 Paris

N° de SIRET : 572 195 683 000 14

TARIFS 2023-2024

		Contribution annuelle des familles	A.P.E.L. Facturé 1er trim.	Judo Facturé 1er trim	Tests/ Formations Facturés 1er trim	TOTAL	Demi-pension annuelle
		Facturée par tiers chaque trim.				Pour le 1er enfant	Facturée/trim.
		(1)		(2)	(3)		(4)
		€	€	€	€	€	€
L Y C É E	Terminale	2256,00	25,00			2281,00	
	Première	2226,00	25,00			2251,00	
	Seconde	2148,00	25,00			2173,00	
C O L L È G E	Troisième	1872,00	25,00		84,00	1981,00	1071 (4 repas)
	Quatrième	1872,00	25,00			1897,00	1071 (4 repas)
	Cinquième	1872,00	25,00			1897,00	1071 (4 repas)
	Sixième	1872,00	25,00		54,00	1951,00	1071 (4 repas)
É C O L E	Septième	1668,00	25,00	170,00		1863,00	891,10 (4 repas)
	Huitième	1668,00	25,00	170,00		1863,00	891,10 (4 repas)
	Neuvième	1668,00	25,00	170,00		1863,00	891,10 (4 repas)
	Dixième	1668,00	25,00	170,00		1863,00	891,10 (4 repas)
	Onzième	1668,00	25,00			1693,00	891,10 (4 repas)
	Enfantine	1668,00	25,00			1693,00	891,10 (4 repas)

FACTURATION

Au 1er trimestre les factures sont envoyées dans la quinzaine suivant la rentrée
Au 2ème trimestre les factures sont envoyées fin novembre
Au 3ème trimestre les factures sont envoyées fin mars

RÈGLEMENT *

Le règlement s'effectue de préférence par **prélèvement automatique** mensuel ou trimestriel selon les nouvelles normes S.E.P.A, ou par chèque à l'ordre de NDO à réception de la facture.

(1) Réduction familles nombreuses appliquée à la contribution annuelle : 15% pour le 2^{ème} enfant ; 22.5% pour le 3^{ème} ; 30% pour le 4^{ème} ; 38% pour le 5^{ème} ; 45% pour le 6^{ème}.

(2) Judo : Tarif dégressif pour les frères et sœurs pratiquant le judo (2 enfants : 110€/ enfant, 3 enfants : 100€/ enfant).

(3) Tests pour les 6èmes : ce tarif comprend la réunion d'information, la passation des tests et la participation du psychologue aux Conseils de Classe. Pour les 3èmes il s'agit d'une formation à l'oral pour le passage de l'épreuve au DNB.

(4) Règlement demi-pension :

Le prix trimestriel est ajusté en fonction du nombre de repas par trimestre

L'adhésion au régime de demi-pension s'entend normalement pour l'année entière.

Une absence continue d'au moins trois semaines peut donner lieu à un remboursement forfaitaire : 2 € par repas non pris.

Coût repas comprenant le service de restauration et l'encadrement des élèves entre 11h55 et 13h35 :

pour les demi-pensionnaires du collège/lycée : **8,30 €**

pour les demi-pensionnaires de l'école : **6,70 €** (déduction faite de la subvention de la Ville de Paris)

pour les externes du collège/lycée : **9,50 €**

pour les externes de l'école : **8,80 €** (déduction faite de la subvention de la Ville de Paris).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre. Les demandes sont à formuler par écrit ;

pour le 2ème trimestre date limite le **17/11/2023** pour application au retour des vacances de Noël

pour le 3ème trimestre date limite le **11/03/2024** pour application au retour des vacances de Printemps

*** Vous pouvez également régler par virement bancaire aux coordonnées suivantes :**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
Titulaire OGEC NOTRE DAME DES OISEAUX NDO
Domiciliation SG PARIS 16EME (03383) 45 avenue Kleber 75116 PARIS
IBAN : FR76 3000 3033 8300 0500 8262 904 BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP